

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
Direction des Finances et de la Commande Publique
Service pilotage budgétaire et qualité comptable
Affaire suivie par Sylvie GRATON

ARRETE N° 2025-Ville-0604

LE MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5217-10-6 ;

Vu la délibération n° 4 du 8 décembre 2020, adoptant la norme M57 à compter du 01 janvier 2021 pour le budget principal et ses budgets annexes ;

Vu la délibération n° 1 du 4 mars 2025 du Conseil Municipal, approuvant le budget primitif 2025 et autorisant le Maire ou son adjointe à opérer des virements de crédits de paiement de chapitres à chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite des 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant la nécessité d'effectuer des transferts de chapitres à chapitre, afin de faire face aux écritures comptables du budget principal de La Roche-sur-Yon ;

DECIDE

ARTICLE 1

D'autoriser, au titre de la fongibilité des crédits, les mouvements de crédits suivants :

- Budget principal de la ville (33-33000) – Dépenses

Section de fonctionnement :

- Chapitre 67 nature 673 fonction 61160 000,00 €
- Chapitre 011 nature 60612 fonction 518-160 000,00 €

Article 2

Conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT, et aux dispositions de l'instruction budgétaire M57, il sera rendu compte de ces virements de crédits lors du prochain Conseil Municipal ;

Article 3 :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal Administratif précité peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4

Madame la Directrice Général des Services de la Roche-sur-Yon Agglomération et Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie Yon-Vendée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication.

Fait à La Roche-sur-Yon,